



ARRIMAGE DES CHARGES : (MPM-001/003)

Contexte :

Le transfert de biens entre vendeur et acheteur nécessite qu'un camion emprunte la voie publique et ce, dans les meilleures conditions de sécurité possibles pour les chauffeurs routiers, mais aussi pour tous les autres usagers de la route.

La sécurisation du chargement et de l'arrimage des marchandises transportées est une responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique.

Le non-respect de cette réglementation engendre non seulement de lourdes amendes mais peut aussi provoquer des accidents.

Structure de la formation :

La formation se compose de 7h00 de théorie

Les sujets suivants sont abordés :

- Les raisons d'un bon arrimage
- Les bases juridiques et les normes d'arrimage (EN 12195-1 : 2010)
- Les forces physiques
- Les structures de véhicules (norme EN 12640 + 12642)
- Les différentes méthodes et les moyens d'arrimage
- Les outils de calcul du nombre de sangles
- Exercices de calcul du nombre de sangles à utiliser
- Charges particulières : exemples concrets
- Exercices pratiques

Résultats de la formation :

- Eviter des dégâts aux véhicules, diminuer le risque d'accident et donc d'embouteillage
- Eviter les dommages liés aux pertes de chargement
- Eviter les amendes grâce à une meilleure connaissance de la réglementation

Spécifications :

Durée de la formation : 7 heures de formation théorique (*) – (FC = 7 points)

Max. 15 candidats par formation

Module se rapportant au **premier thème** des annexes de l'arrêté royal du 4 mai 2007

(*) En intra-entreprise, nous pouvons organiser cette formation avec une partie pratique sur véhicule, (théorique (3h30) + pratique (3h30)). La société met à disposition un ou plusieurs véhicule(s) avec de la marchandise à arrimer. Nous pouvons accepter max. 10 candidats, lors de cette formation pratique.

